

Le jour d'Arafat

Les mois lunaires :

1	2	3	4	5	6
Mouharram	Safar	Rabi al-Awal	Rabi al-Thani	Djoumada al-Qula	Djoumada al-Thania
7	8	9	10	11	12
Radjab	Chaaban	Ramadan	Chawwal	Dhou al-Qa'da	Dhou al-Hidja

Les occasions que Dieu nous donne pour pouvoir se rappeler et revenir vers Lui. D'après Abou Houraira (رضي الله عنه) le Messager (ﷺ) dit « Faites le bien en permanence et saisissez les opportunités gracieuse que Dieu vous offre. En effet **Allah offre des opportunités et touche par sa grâce qui veut** » Rapporté par Tabarani

Les dix jours auxquels le Saint Coran fait référence dans le verset suivant : « **Par l'Aube, et par les dix nuits, le pair et l'impair** » [Sourate l'Aube, verset 1 et 2] correspondent aux dix premiers jours de Dhul-Hijja, 12eme mois lunaire durant lequel s'accomplissent le cinquième pilier de l'Islam, le pèlerinage à la Mecque.

Le 9ém jour est Arafat. La station de Arafat est le pilier le plus important du pèlerinage. Ce jour-ci des millions de pèlerins se rassemblent à Arafat. Ils invoquent, glorifient et prient Dieu.

Ce jour-là a une forte symbolique pour le jour du jugement dernier et rappelle le grand rassemblement. C'est le jour du pardon des péchés et de l'affranchissement de l'enfer. Le Diable n'a jamais été aussi petit ni aussi humilié que le jour de Arafat.

Aïcha (رضي الله عنها) dit que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'est pas de jour pendant lequel Dieu affranchit plus de serviteurs que le jour d'Arafat.* » (Rapporté par Muslim).

Ce jour-là, la clémence de Dieu descend, Sa miséricorde envahie l'univers, Dieu exauce les invocations et pardonne les péchés des repentis. Le Prophète (ﷺ), dit : « *La meilleure des invocations est celle du jour d'Arafat.* » (Rapporté par Tirmidi).

Le jeûne de ce jour est très recommandé, le Prophète (ﷺ), dit : « *J'espère de la récompense de Dieu que ce jeûne efface les péchés de l'année dernière et ceux de l'année à venir.* » (Rapporté par Muslim).

Suivre les pèlerins à la télé si cela est possible et faire beaucoup d'invocations en se rappelant du pèlerinage du Prophète (ﷺ), quand il délivre son dernier sermon devant 120000 compagnons : « *Ô gens, écoutez attentivement mes paroles et comprenez car je ne sais pas si je pourrai vous rencontrer en cet endroit, passée cette année.*

Ô Gens ! Votre sang, vos biens et votre honneur sacrés, de même que ce jour sacré, en ce mois sacré et en ce territoire sacré, jusqu'à ce que vous rencontriez votre Seigneur ! Vous allez certainement rencontrer votre Seigneur, et vous serez interrogés à propos de vos actes. Soyez donc vigilants ! Vous ai-je donc fait parvenir fidèlement le message ? Ô Dieu, sois témoin !

Quiconque reçoit un dépôt, qu'il le rende à celui qui le lui avait confié. Ne retirez aucun intérêt de l'argent prêté comme on faisait au temps de l'ignorance ; mais vous avez le droit sur vos capitaux ; ne soyez ni oppresseurs ni opprimés... Et le droit du sang du temps de l'ignorance est supprimé et ses meurtres ne seront plus vengés...

Ô gens ! Le Diable a perdu tout espoir d'être adoré sur l'une de vos terres. Néanmoins, il cherchera à vous tromper au sujet de vos petites affaires. Soyez donc vigilants à son égard pour la sécurité de votre religion... Vous ai-je délivré fidèlement le message ? Ô Dieu, sois témoin !

Ô gens, vos femmes ont un droit sur vous et vous avez aussi un droit sur elles... Traitez les femmes avec douceur ! Elles sont vos partenaires et vos soutiens engagés... Vous les avez

prises comme un dépôt de Dieu et leur plaisir vous est licite par une permission de Dieu. Soyez donc pieux en ce qui concerne les femmes, et veillez à leur vouloir du bien. Ai-je fait parvenir le message ? Ô Dieu, sois témoin...

Ô gens ! J'ai laissé parmi vous ce qui, si vous y tenez fermement, vous préservera de l'égarément : une orientation bien claire, le Livre de Dieu et la tradition de Son Prophète (Sunna)"...

Ô gens, tout croyant doit être un véritable frère pour tout autre croyant. Les biens d'un frère sont inviolables sauf s'il consent à en donner de bon gré. Ne vous trompez pas les uns les autres. »

Sur quoi, le Prophète leva son index vers le ciel, puis en direction de la foule et s'exclama : « *Ô Dieu, sois témoin ! Ô Dieu, sois témoin !* » Et il ajouta : « *Que les présents fassent parvenir ce message aux absents !* »

C'est alors que furent révélés quelques-uns des derniers mots du Coran : « **Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous.** » Coran 5.3

- Le dixième jour de Dhul-Hijja coïncide avec le jour de la fête d'Aïd Al-Adha. Sacrifier une bête ce jour-là est un acte d'adoration très important et qui a beaucoup de mérite.

- **Le sacrifice** : immolation d'une bête « Chameaux ou dromadaire, bovins, ovins (mouton, bélier, brebis) » le jour de Nahr (Aïd) ou les 2 jours qui le suivent. « **1. Nous t'avons certes, accordé l'Abondance. 2. Accomplis la Salat pour ton Seigneur et sacrifie. 3. Celui qui te hait sera certes, sans postérité.** » Sourate 108 : AL-KAWTAR (L'ABONDANCE)

- Le sacrifice est une Sunna tradition affirmée et très recommandée et notamment pour ceux qui en ont les moyens, aucune œuvre n'a plus de mérite le jour de l'Aïd que de sacrifier.

- Le sacrifice n'est accepté que s'il est fait après la prière de l'Aïd. Il est possible de la faire les deux jours après l'Aïd.

- Il y a des conditions d'âge et d'état physique à respecter.

- L'argent doit être Halal et il faut faire attention à la fraude pour acheter son mouton.

- Ici en Occident, il est possible que nous n'ayons pas besoin de cette viande, mais il y a d'autres endroits où les gens ne peuvent obtenir de viande. Il est possible de donner la valeur en argent à des personnes ou à des organisations humanitaires de confiance afin d'offrir un sacrifice en notre nom, et de distribuer la viande aux personnes nécessiteuses et indigentes dans les pays pauvres ou en guerre.

Pour le Jour de l'Aïd :

- Il faut venir en famille, enfants, femmes (même indisposées) elles peuvent rentrer à la mosquée

- Venir à pieds si cela est possible

- Se garer loin. L'année dernière nous avons respecté les consignes et nous vous en remercions.

- La traduction commence à 8H00 et la prière à 8H15 puis la Khotba en arabe.

Les jours de Tachriq sont des jours de fêtes pendant lesquelles il est recommandé de se montrer généreux avec les membres de sa famille et de multiplier le Takbir après chaque prière. Il est interdit de jeûner pendant ces jours-ci.